

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 429

présenté par

M. Mathiasin, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, Mme Froger, M. Castellani, M. Colombani, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 46, insérer la phrase suivante :

« Une attention accrue est portée aux établissements pénitentiaires des territoires d'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de porter une attention encore plus soutenue à la situation des établissements pénitentiaires ultramarins.

En effet, dans nos territoires d'Outre-mer, la densité carcérale est d'autant plus préoccupante que les conditions de détention y sont particulièrement difficiles.